



CONSEILS GENDARMERIE 71 :

“ALERTE AUX FRAUDES IMPLIQUANT DES FACTURES COMMERCIALES”

Certains cybercriminels exploitent les vulnérabilités des comptes électroniques de vos clients et parviennent à infiltrer leurs boîtes mail.

1 ILS INTERCEPTENT LES FACTURES ENVOYÉES DEPUIS VOTRE LOGICIEL DE FACTURATION

2 RÉCUPÈRENT CELLE-CI ET MODIFIENT LA PARTIE CONCERNANT LE RIB

3 RENVOIENT LA FACTURE MODIFIÉE AVEC LEUR PROPRE RIB DEPUIS DES ADRESSES MAIL CRÉÉES SPÉCIFIQUEMENT POUR CE GENRE D'ATTAQUE



- Toujours vérifier l'adresse électronique de celui qui a envoyé la facture.
- Méfiez-vous des adresses électroniques qui semblent similaires mais qui présentent des variations subtiles.



- Examinez attentivement la rédaction du courriel et son contenu. Les courriels frauduleux peuvent contenir des erreurs de syntaxe, de grammaire.



- En cas de doute, prenez immédiatement contact avec votre fournisseur par téléphone ou par canal de communication sécurisé.



Il est également possible de vérifier via le système F-Secure, si l'adresse email a subi des violations d'accès. Il vous suffit de vous rendre sur ce lien :

<https://www.f-secure.com/fr/identity-theft-checker>